



### **01 - Ouverture de la séance**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 4 avril 2011 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 3 Huguette Robitaille

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 5 Alain Roger

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

### **02 - Mot du maire**

### **2 - MOT DU MAIRE**

### **03 - Mot de la directrice générale**

### **3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Remerciements Club de motoneige.

### **04 - Questions de l'Assemblée**

### **4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

### **05 - Adoption de l'ordre du jour**

### **5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - PROCÈS VERBAUX
  - 6.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2011
  - 6.2 - Séance extraordinaire du 28 mars 2011
  - 6.3 - Séance extraordinaire du 30 mars
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
  - 8.1 - Adoption finale du règlement 419-11 pour agrandissement du périmètre urbain
  - 8.2 - Adoption du second projet de règlement 420-11 interdisant l'élevage dans certains îlots
  - 8.3 - Adoption finale du règlement 423-11 sur les Enseignes mobiles
  - 8.4 - Nomination d'un membre du CCU
  - 8.5 - Dérogation mineure no 2011-27 pour le lotissement d'un lot
  - 8.6 - Dérogation mineure no 2011-26 pour régulariser la marge latérale du garage et permettre le lotissement d'un lot;
  - 8.7 - Dérogation mineure no 2011-40 pour la construction d'un bâtiment commercial;
  - 8.8 - Agrandissement du Périmètre urbain - Présentation de la demande à la CPTAQ
  - 8.9 - Agrandissement du Périmètre urbain - Appui de la MRC
  - 8.1 - Agrandissement du Périmètre urbain - Appui de l'UPA
  - 8.11 - Agrandissement du périmètre urbain - Signature du protocole d'entente avec UPA
- 9 - LOISIRS ET FAMILLE
  - 9.1 - Prévention et contrôle des parasites
  - 9.2 - Inscription au congrès des Arénas
- 10 - VOIRIE
  - 10.01 - Réaffectation du directeur des travaux publics
  - 10.02 - Demande de soumission pour pavage de rues
  - 10.03 - Demande de soumission pour affiches de rues
  - 10.04 - Adoption du règlement d'emprunt 424-11 de 250 000 \$
- 11 - PARCS ET TERRAINS
  - 11.01 - Fête des voisins
  - 11.02 - Embauche d'une préposée à l'entretien paysager
  - 11.03 - Contrat d'entretien de pelouses
  - 11.04 - Contribution au comité jeunesse d'embellissement
- 12 - Nomination d'un(e) représentant(e) municipal(e) - Entreprendre ici Lotbinière
- 13 - Honoraires cour municipale
- 14 - Varia
  - 14.01 - Balades d'automne
  - 14.02 - Concours de photos
- 15 - Questions de l'Assemblée
- 16 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Huguette Robitaille, d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **06 - PROCÈS VERBAUX**

### **6 - PROCÈS-VERBAUX**

2011-04  
83

**06.01 - Séance ordinaire du 7 mars 2011**

**6.01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

*Adopté à l'unanimité des conseilles présents.*

2011-04  
84

**06.02 - Séance extraordinaire du 28 mars 2011**

**6.02 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2011**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 mars dernier, a été remise séance tenante, nous en faisons lecture en session;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

*Adopté à l'unanimité des conseilles présents.*

2011-04  
85

**06.03 - Séance extraordinaire du 30 mars**

**6.03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2011**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 30 mars dernier, a été remise séance tenante, nous en faisons lecture en session;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

*Adopté à l'unanimité des conseilles présents.*

2011-04  
86

**07 - Comptes à payer**

**7 - COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Carole Dubois,

De payer les comptes du mois de mars 2011 pour un montant global de 83 702.39\$, soit 51 980.23\$ par chèque et 31 722.16 \$ par liens électroniques. La facture de BPR est mise en attente.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **08 - URBANISME**

### **08 - URBANISME**

**2011-04  
87**

#### **08.01 - Adoption finale du règlement 419-11 pour agrandissement du périmètre urbain**

##### **8.01 - Adoption finale du règlement 419-11 pour agrandissement du périmètre urbain**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Plan d'urbanisme portant le numéro 403-10 fut adopté le 3e jour du mois de mai 2010;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 7 mars 2011;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2011;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été le 4 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carole Dubois, appuyé par Robert Samson, le règlement suivant, portant le numéro 419-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2011.

**2011-04  
88**

#### **08.02 - Adoption du second projet de règlement 420-11 interdisant l'élevage dans certains îlots**

##### **8.02 - Adoption du second projet de règlement 420-11 interdisant l'élevage dans certains îlots**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 6 décembre 2010;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2010;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 4 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Huguette Robitaille, appuyé par Alain Roger, le second projet de règlement suivant, portant le numéro 420-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2011.

**2011-04  
89**

**08.03 - Adoption finale du règlement 423-11 sur les Enseignes mobiles**

**8.03 - Adoption finale du règlement 423-11 sur les Enseignes mobiles**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 7 mars 2011;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2011;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 4 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy, le règlement suivant, portant le numéro 423-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2011.

**2011-04  
90**

**08.04 - Nomination d'un membre du CCU**

**8.04 - Nomination d'un membre du CCU**

CONSIDÉRANT QUE deux candidatures ont été reçues pour combler le poste laissé vacant par M. Rochette sur le comité consultatif en urbanisme.

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Alain Roger,

D'entériner la recommandation du CCU et de nommer M. Bernard Aubert comme représentant des commerces et industries pour un mandat de 2 ans.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
91**

**08.05 - Dérogation mineure no 2011-27 pour le lotissement d'un lot**

**8.05 - Dérogation mineure no 2011-27 pour le lotissement d'un lot**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 550 lot projeté 4 780 140;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre le lotissement d'un lot

avec une profondeur de 21.29 mètres au lieu de 45 mètres;

ATTENDU QUE le lot projeté est riverain, mais que la bande riveraine est située sur le coté latérale droit du lot et non à l'arrière;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand,

D'entériner la recommandation du CCU à l'effet d'autoriser la présente demande de dérogation mineure.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
92**

**08.06 - Dérogation mineure no 2011-26 pour régulariser la marge latérale du garage et permettre le lotissement d'un lot;**

**8.06 - Dérogation mineure no 2011-26 pour régulariser la marge latérale du garage et permettre le lotissement d'un lot;**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 550 lot projeté 4 780 139;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser la marge du garage qui est située à 0.96 mètre au lieu de 1,0 mètre;

ATTENDU QUE le permis 1997-055 à été émis pour ces travaux;

ATTENDU QUE cette demande vise également à permettre le lotissement d'un lot avec une profondeur de 31.25 mètres au lieu de 45 mètres;

ATTENDU QUE le lot projeté n'est pas riverain;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand,

D'entériner la recommandation du CCU à l'effet d'autoriser la présente demande de dérogation mineure.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
93**

**08.07 - Dérogation mineure no 2011-40 pour la construction d'un bâtiment commercial;**

**08.07 - Dérogation mineure no 2011-40 pour la construction d'un bâtiment commercial**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 4 492 910;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un bâtiment principal commercial sur la rue des Industries;

ATTENDU QUE pour maximiser l'espace du terrain les marges de recul devront être réduite à 2,0 mètres au lieu de 4,0 mètres pour la marge latérale, une marge avant de 3,4 mètres au lieu de 9,0 mètres sur la rue des PME et une marge arrière réduite à 3,2 mètres au lieu de 9,0 mètres;

ATTENDU QU'aucun entreposage ne sera fait dans les marges réduites;

ATTENDU QUE cette demande vise la construction d'un bâtiment commercial qui abritera un entrepreneur en construction;

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Michel Flamand, d'entériner la recommandation du CCU à l'effet d'autoriser cette demande de dérogation mineure.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**08.08 - Agrandissement du Périmètre urbain - Présentation de la demande à la CPTAQ**

**08.08 - Agrandissement du Périmètre urbain - Présentation de la demande à la CPTAQ**

*Reporté à la prochaine séance*

2011-04  
94

**08.09 - Agrandissement du Périmètre urbain - Appui de la MRC**

**08.09 - Agrandissement du Périmètre urbain - Appui de la MRC**

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet à la municipalité d'adresser une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité désire adresser une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion comprend huit (8) modules distincts;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion de près de quarante (40) hectares vise à permettre le développement de secteurs résidentiels, d'un secteur commercial et d'un secteur public;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion répond à un manque de terrains disponibles à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec tel que démontré dans le document de demande d'exclusion réalisé par le Service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter de l'occasion afin d'adresser une demande d'inclusion à la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alain Roger, appuyé par Huguette Robitaille et résolu à l'unanimité que la municipalité adresse une demande d'appui et de renonciation de délai à la MRC de Lotbinière afin de la joindre à la demande d'exclusion adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2011-04  
95

#### **08.10 - Agrandissement du Périmètre urbain - Appui de l'UPA**

##### **08.10 - Agrandissement du Périmètre urbain - Appui de l'UPA**

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet à la municipalité d'adresser une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité désire adresser une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion comprend huit (8) modules distincts;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion de près de quarante (40) hectares vise à permettre le développement de secteurs résidentiels, d'un secteur commercial et d'un secteur public;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion répond à un manque de terrains disponibles à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec tel que démontré dans le document de demande d'exclusion réalisé par le Service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter de l'occasion afin d'adresser une demande d'inclusion à la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QU'un protocole d'entente à été entériné par le Syndicat de l'UPA Beaurivage et la municipalité visant, notamment, à déterminer le phasage de développement de la municipalité et ce, de manière concertée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alain Roger, appuyé par Robert Samson et résolu unanimement que la municipalité adresse une demande d'appui et de renonciation de délai à la Fédération de l'UPA Lotbinière-Mégantic afin de la joindre à la demande d'exclusion adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2011-04  
96

#### **08.11 - Agrandissement du périmètre urbain - Signature du protocole d'entente avec UPA**

##### **08.11 - Agrandissement du périmètre urbain - Signature du protocole d'entente avec UPA**

CONSIDÉRANT, le projet d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT, les discussions intervenues entre des représentants du Syndicat et la municipalité;

CONSIDÉRANT, que les pourparlers ont conduit à la préparation d'un protocole d'entente entre le Syndicat et la municipalité;

CONSIDÉRANT, que le conseil municipal a analysé le projet de protocole d'entente, datée du 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT, que cette entente permet de répondre aux besoins de la municipalité et aux représentants de la communauté agricole de la municipalité ;

CONSIDÉRANT, que la municipalité souscrit à l'ensemble des mesures contenues au dit protocole d'entente.

Sur une motion dûment proposée par Robert Samson et appuyée par Bruno Montminy, il fut unanimement résolu que :

- le Conseil municipal autorise le maire, M. Robert Samson, à signer le protocole d'entente avec le Syndicat de l'UPA de Beaurivage.
- Mme Lucie-Marie De Blois, agira comme témoin, au titre de directrice générale de la municipalité de Saint-Gilles.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **09 - LOISIRS ET FAMILLE**

### **9 - LOISIRS ET FAMILLE**

**2011-04  
97**

#### **09.01 - Prévention et contrôle des parasites**

##### **9.01 - Prévention et contrôle des parasites**

CONSIDÉRANT l'importance de contrôler et prévenir l'apparition de parasites et vermine à l'aréna;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger,

d'octroyer à la compagnie Cannon gestion parasitaire le contrat de service pour 6 visites d'inspection et prévention, 6 appâts extérieurs et un piège lumineux à mouches, pour un total de 785 \$ + taxes.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
98**

#### **09.02 - Inscription au congrès des Arénas**

##### **9.02 - Inscription au congrès des arénas**

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger,

d'autoriser le directeur des Loisirs à participer à la 34e Session de perfectionnement de l'AQAIRS (Association québécoise des Arénas et installations récréatives et sportives) qui se tiendra en Outaouais du 29 mai au 1er juin 2011, le coût d'inscription étant de 345 \$.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **10 - VOIRIE**

### **10 - VOIRIE**

**2011-04  
99**

**10.01 - Réaffectation du directeur des travaux publics**

**10.01 - Réaffectation du directeur des travaux publics**

ATTENDU la demande du directeur des travaux publics d'être réaffecté à un poste plus léger comportant moins de responsabilités;

ATTENDU les pourparlers entrepris et l'entente intervenue avec lui;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille,

de réaffecter monsieur Bruno Lemay à un poste d'employé d'entretien à la voirie et à l'aréna.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
100**

**10.02 - Demande de soumission pour pavage de rues**

**10.02 - Demande de soumission pour pavage de rues**

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand,

De mandater le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres pour le pavage des rues Lacasse, de l'Anse, des Érables, Sirius et rang Saint-Pierre Sud.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
101**

**10.03 - Demande de soumission pour affiches de rues**

**10.03 - Demande de soumission pour affiches de rues**

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois, de mandater le directeur des travaux publics d'aller en appel d'offres pour la fabrication, avec ou sans installation, des affiches de rue.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
102**

**10.04 - Adoption du règlement d'emprunt 424-11 de 250 000 \$**

**10.04 - Adoption du règlement d'emprunt 424-11 de 250 000 \$ pour pavage de rues**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est régie par le Code municipal du Québec, c. C-27.1.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Gilles de Lotbinière doit faire des travaux de voirie sur les rues Lacasse, de l'Anse, des Érables, Atlas, Sirius et rang Saint-Pierre Sud dans la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il sera requis de financer ces ouvrages à même un emprunt à long terme de 250 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2011.

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire d'adopter le règlement 424-11 Règlement décrétant un emprunt de 250 000\$ et une dépense de 250 000 \$ pour des travaux de voirie sur les rues Lacasse, de l'Anse, des Érables, Atlas, Sirius et rang Saint-Pierre Sud dans la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière, de même qu'un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille, le règlement suivant, portant le numéro 424-11, est adopté à la séance du conseil du 4 avril 2011.

## **11 - PARCS ET TERRAINS**

### **11 - PARCS ET TERRAINS**

**2011-04  
103**

#### **11.01 - Fête des voisins**

##### **11.01 - Fête des voisins**

Il est proposé par Robert Samson, appuyé par Huguette Robitaille,

QUE la municipalité de Saint-Gilles accepte l'invitation du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et fasse la promotion de la fête des voisins le 4 juin 2011. La personne désignée responsable est madame Denise Fortier et elle fera la promotion de l'événement de façon à donner le goût aux citoyens d'organiser une fête avec leurs voisins immédiats.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
104**

#### **11.02 - Embauche d'une préposée à l'entretien paysager**

##### **11.02 - Embauche d'une préposée à l'entretien paysager**

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger,

de procéder à l'embauche de madame Louise Dubois pour faire l'entretien des fleurs et parcs de la municipalité, à raison de 25 heures par semaine pour toute la saison estivale 2011.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
105**

#### **11.03 - Contrat d'entretien de pelouses**

##### **11.03 - Contrat d'entretien de pelouses**

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger,

D'attribuer le contrat d'entretien de pelouses au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Gazon court - Pierre-Luc Olivier, pour les montants suivant :

- 7 746,90 \$ saison 2011
- 7 917,79 \$ saison 2012
- 8 088,68 \$ saison 2013

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

2011-04  
106

#### **11.04 - Contribution au comité jeunesse d'embellissement**

#### **11.04 - Contribution au comité jeunesse d'embellissement**

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand,

DE contribuer de 250 \$ au comité jeunesse d'embellissement pour des travaux d'embellissement, d'arrosage et désherbage, ainsi que des activités d'horticulture avec les enfants du terrain de jeux.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

2011-04  
107

#### **12 - Nomination d'un(e) représentant(e) municipal(e) - Entreprendre ici Lotbinière**

#### **12 - Nomination d'un(e) représentant(e) municipal(e) - Entreprendre ici Lotbinière**

Attendu que *Entreprendre ici Lotbinière* est le projet d'une communauté qui veut se donner les moyens d'agir sur le développement de la culture entrepreneuriale, les intentions d'entreprendre, la création, la survie et la croissance des entreprises de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU qu'afin d'augmenter le dynamisme entrepreneurial local, il importe en premier lieu de connaître ce qui se fait en entrepreneuriat sur notre territoire;

Attendu qu'à ce jour, plus d'une trentaine de *pratiques entrepreneuriales* ont été recensées sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU que la MRC de Lotbinière mandate le CLD à *Amorcer le développement d'une culture entrepreneuriale dans la MRC de Lotbinière*. D'un commun accord, la SADC de Lotbinière accepte la gestion administrative du projet, aidée du CLD, du Carrefour jeunesse-emploi, de la MRC et de la Fondation de l'entrepreneurship. Le projet se transforme rapidement en partenariat collectif. Tous unissent leurs forces et collaborent au projet *Entreprendre ici Lotbinière*.

ATTENDU qu'Entreprendre ici Lotbinière est un grand projet; il consiste à mobiliser tous les acteurs de l'entrepreneuriat du territoire (écoles, CLS, SADC, CJE, élus, médias, parents, électeurs, mentors, etc.) et à maximiser le déploiement d'actions et de projets en entrepreneuriat. Ce projet consiste à instaurer une démarche de développement d'une communauté entrepreneuriale dans la MRC de Lotbinière;

ATTENDU qu'il serait souhaitable que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière collaborent à la réalisation du projet en nommant une personne du conseil municipal *Responsable de l'avenir entrepreneuriale*;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Huguette Robitaille, et résolu de nommer le conseiller Bruno Montminy responsable de l'avenir entrepreneuriale pour la municipalité de Saint-Gilles et d'informer l'organisme régional EIL de cette nomination.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
108**

### **13 - Honoraires cour municipale**

#### **13 - Honoraires cour municipale**

ATTENDU les résolutions # 020-01-2011 (adoptée le 26 janvier 2011) et # 039-02-2011 (adoptée le 9 février 2011) adoptées par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière ;

ATTENDU que les honoraires des procureurs de la cour municipale sont les mêmes depuis l'année 1998, étant tarifés selon les divers types de dossiers ;

ATTENDU que selon la pratique généralement observée dans la plupart des cours municipales de la province, les honoraires sont payés selon un mode forfaitaire fixe par séance et que cette façon de faire diminue les frais de gestion et de vérification des factures ;

ATTENDU que le montant forfaitaire fixe par séance prévu est de 1 000\$ et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qu'il comprend le travail et la préparation des séances de la cour et l'étude des dossiers à traiter, la vacation à la cour et l'audition ainsi que tous les frais inhérents encourus (photocopies, téléphones, frais de déplacement etc.) ;

ATTENDU que ces résolutions définissent également que la MRC facturera dorénavant elle-même les municipalités locales afin de régler les honoraires des procureurs de la cour municipale ;

IL est proposé par Alain Roger, appuyé par Carole Dubois,

QUE le conseil entérine les décisions prises par le conseil de la MRC de Lotbinière en regard des nouveaux honoraires versés aux procureurs de la cour municipale, ainsi que le nouveau mode de facturation directement aux municipalités locales prévu et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **14 - Varia**

##### **14 - Varia**

- Ballades d'automne
- Concours de photos

**2011-04  
109**

##### **14.01 - Balades d'automne**

##### **14.01 - Balades d'automne**

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Robert Samson,

QUE la municipalité participe aux balades d'automne en Lotbinière 2011 sous le thème Une expérience pour tous les sens les 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochain et qu'en tant que municipalité hôte, elle donne son appui financier à l'événement par un montant de 200 \$.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2011-04  
110**

##### **14.02 - Concours de photos**

#### **14.02 - Concours de photos**

Un concours de photos sera organisé lors des balades d'automne de 2011, madame Huguette Robitaille, conseillère municipale sera en charge de cette activité. Un montant de 200 \$ est alloué pour remettre des prix aux participants.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

#### **15 - Questions de l'Assemblée**

##### **15 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :**

Une citoyenne pose une question sur les procès-verbaux édités sur le site Internet.

**2011-04  
111**

#### **16 - Clôture et levée de la séance**

##### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Huguette Robitaille et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h30.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

---

Robert Samson, maire  
trés.

---

Lucie-Marie De Blois, dir. gén. & sec.